

# Journal du Lot 10<sup>c</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes .....	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements .....	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace).....	50 cent.
RÉCLAMES ( — d' — ) 3 <sup>e</sup> page.....	1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**Le traité de paix, ratifié par 3 grandes puissances est définitif. — Les conséquences de la grève anglaise. — Le Bolchevisme et l'Allemagne. Pour nos ennemis le bolchevisme reste un article d'exportation. — « Une bande d'anarchistes » prétend diriger le parti unifié, dit un socialiste indiscuté! — Le sectionnement. Les prochaines élections.**

Comme nous l'avions fait prévoir, le traité de paix est ratifié en Italie par un « décret-loi » royal. Bien que le Sénat français ne se soit pas encore prononcé, on peut considérer comme acquise la ratification par trois grandes puissances (Angleterre, France, Italie). Le traité devient ainsi définitif et « l'état de guerre » avec l'Allemagne va prendre fin.

Il n'en faut pas moins s'inspirer des précieux avertissements de M. Léon Bourgeois. Dans le rapport qui va être soumis à la Haute Assemblée, l'éminent sénateur écrit : « Il s'agit là non d'une fin, mais d'un commencement. La paix mondiale n'est pas établie par le traité, mais il la prépare. Elle ne sera pas le repos, mais le travail. Elle doit être une paix de vigilance et d'action, et, suivant le mot, souvent cité, du président de la République, « une création continue ». C'est le point de départ d'une grande œuvre à laquelle doit se consacrer toute l'énergie d'une nation. »

Si la guerre est finie, il reste, en effet, à reconstituer la France ruinée par cinq ans d'une lutte atroce ; il reste à mettre notre pays à l'abri d'une agression nouvelle.

Ce doit être la tâche de la Ligue des Nations. Et c'est à l'Amérique, qui a fait de cette ligue la base même de la paix, qu'il appartient, comme l'écrit notre confrère Gauvain, « de pourvoir son enfant chéri des attributs nécessaires à la vie ».

La grève des cheminots anglais s'est terminée, comme nous l'avons dit, par le triomphe indiscutable du Gouvernement qui ne pouvait capituler devant la menace d'un mouvement révolutionnaire. M. Lloyd George a eu la sagesse de faire quelques concessions de détail pour éviter aux vaincus l'humiliation d'une défaite totale, mais la preuve est faite qu'un mouvement pareil est voué à l'insuccès du moment qu'il attente à la vie de la nation.

Ce qui est plus navrant, c'est le résultat au point de vue national. Les pertes pour nos voisins dépassent un milliard de francs. En outre, survenant après la grève des mineurs, ayant provoqué d'autre part l'arrêt des usines, la grève des cheminots entraîne une crise de production qui aura de dures conséquences pour le pays. La situation économique est si critique que l'Etat est contraint de renoncer à la doctrine qui a fait la fortune des Iles Britanniques : la politique libre-échangiste. L'Angleterre doit, aujourd'hui, faire du protectionnisme à outrance. Ne produisant plus qu'insuffisamment, par suite des grèves successives, l'Angleterre est menacée de l'invasion des produits étrangers. Pour se défendre, elle doit se rationner et avoir recours à des lois exceptionnelles dressant une barrière contre l'importation. Cela afin de ne pas permettre à cette importation de ruiner l'industrie indigène.

Voilà comme quoi les cheminots ont travaillé contre les intérêts des travailleurs anglais, par conséquent contre leurs propres intérêts.

Si seulement la leçon pouvait ouvrir les yeux aux syndicalistes des autres pays !

Les journaux continuent à affirmer que Denikine et Koltchak poursuivent leur avance vers Moscou, que les jours de l'odieuse régime qui opprime la Russie sont comptés. C'est possible, un pouvoir tyrannique qui règne par la terreur et qui réduit le prolétariat à la plus affreuse misère ne saurait se maintenir indéfiniment ; mais nous sommes mal renseignés, malgré tout, sur les choses russes et la chute du bolchevisme traitée à toutes ses promesses n'est pas encore certaine pour demain.

Ce qui est plus sûr, c'est que l'Allemagne, responsable du fléau russe et qui voudrait bien déchaîner pareille calamité en France, fait l'impossible pour s'en préserver. Kautsky lui-même, le grand théoricien du socialisme allemand, déclare : « Le

bolchevisme, c'est le retour à la cavalerie primitive, c'est la réapparition au XX<sup>e</sup> siècle, du gorille des temps préhistoriques. » Longuet et ses disciples nous présentent, au contraire, le bolchevisme comme un véritable paradis terrestre. Nos communistes feraient bien de se mettre d'accord avec leurs Kamarades boches ! Quoi qu'il en soit, il est instructif de noter la lutte de l'Allemagne contre le bolchevisme. La Démocratie Nouvelle publie à ce sujet une page intéressante. Notre confrère reproduit onze affiches boches de nature à frapper l'imagination de la masse en lui faisant comprendre l'abjection du régime de Lénine.

« Les dessins que nous mettons sous les yeux des lecteurs, dit notre confrère, pourraient se passer de commentaires. Ils montrent assez par eux-mêmes l'idée que l'on se fait en Allemagne de la révolution complaisamment entretenue chez le voisin. »

« Ici un moujik gigantesque, une torche à la main, piétine un tas de ruines fumantes ; voilà l'avenir de l'Allemagne sous le bolchevisme ! Ailleurs, le fameux tableau dont Guillaume II s'est attribué la paternité, qui représentait l'archange saint Michel dénonçant le péril jaune aux peuples d'Europe, est réédité. C'est maintenant le péril rouge qu'il montre, planant au-dessus d'un riche et paisible paysage. »

« Plus loin, une tête de mort grimace au-dessus d'un tas de cadavres entassés. Du sang, des ruines, des larmes ! »

« Veux-tu cela ? dit la légende d'un de ces dessins qui représente un bolchevik grinçant des dents, le revolver à la ceinture, un couteau saillant à la main et menaçant une mère et son enfant. »

« Veux-tu cela ? c'est-à-dire la guerre, le chômage et la famine. Et qui peut douter de la réponse après une image aussi représentative de ce que l'Allemagne est capable de faire lorsqu'elle s'y met ! »

« Tout cela s'étale sur les murs, se lit dans les journaux, se distribue en tracts. »

Ayant précipité la ruine de la Russie pour avoir une raison d'intervenir dans l'ancien empire des Tsars et le coloniser, l'Allemagne voudrait étendre le fléau aux autres pays alliés pour se soustraire aux conséquences de ses désastres militaires.

Elle est aidée en cela par nos Longuet, par nos Mayéras et autres Cahuchin qui rêvent de chambardement universel.

Elle échouera dans cette œuvre abominable grâce au bon sens des masses ; mais il était bon de noter qu'elle fait des efforts désespérés pour se préserver elle-même du fléau bolcheviste. Cela seul ne condamne-t-il pas nos extrémistes... complices inconscients ou criminels ? Les électeurs le diront avec netteté au scrutin du 16 novembre.

Il semblait que la Seine, ou la Seine et le Nord seulement, devaient être sectionnés en raison de la difficulté du dépouillement pour des listes comportant plus de 20 ou 50 candidats, jusqu'où voulait un scrutin élargi, il paraissait naturel de ne pas restreindre le champ de vote dans les départements moyens.

C'est pour cela sans doute qu'on divise en deux l'Aveyron, le Calvados, le Maine-et-Loire... qui ont 7 députés et qu'on refuse cette satisfaction à la Haute-Garonne qui en a 7 aussi, au Morbihan qui en a 8, aux Côtes-du-Nord qui en a 9, au Finistère qui en a 11, à la Gironde qui en a 12... au Nord qui en a 22 !

Comprenez qui pourra !

Il est vraiment temps que prenne fin cette législature et que les nouveaux élus se mettent à la besogne pour s'occuper des intérêts supérieurs du pays.

**Les prochaines élections : Le Gouvernement se doit d'éclairer la lanterne électorale. — Les contestations seront nombreuses. — Un moyen d'éviter les discussions : Constituer une liste d'union républicaine susceptible d'enlever de haute lutte, la majorité des voix. — C'est possible avec un peu de bonne volonté de partout. — Poilus et paysans qui ont sauvé le pays s'uniraient à coup sûr pour le triomphe d'une pareille liste.**

Sauf événement imprévu... et improbable, en dépit des sournoises manœuvres des périmés vissés à leurs fauteuils, les électeurs auront la parole le 16 novembre.

Comment voterons-nous ? Il faut espérer que des éclaircissements nous viendront d'en haut... Ce ne sera pas chose superflue, car les contradictions dans la loi nouvelle se multiplient à tel point que personne n'y comprend plus rien.

Par exemple, et ce détail a une importance capitale pour le Lot, comment se comportera-t-on pour une liste qui aura un nom rayé, lequel serait remplacé par celui d'un candidat de la liste concurrente ?

Il n'est pas invraisemblable que le cas se reproduise sur des milliers de bulletins.

Annulera-t-on ces bulletins ? Il en a été question ! S'ils sont valables, ce qui est logique, comment établirait-on la moyenne de la liste ?

Annulera-t-on les listes manuscrites qui ne seraient pas rigoureusement conformes aux modèles officiels ?

Comment se comportera-t-on vis-à-vis de celle qui comprendrait un candidat socialiste, un candidat radical-socialiste et un candidat de la liste d'union ?

Si ces derniers bulletins sont valables, à quel parti attribuera-t-on une voix pour établir la « moyenne » ? Au parti socialiste, au parti radical-socialiste ou au parti d'union républicaine ?

Nous pourrions multiplier les objections à ce mode absurde de scrutin qui donnera de tels mécomptes qu'il finira par dégouter tout le monde.

Pour éviter les inconvénients d'une interprétation douteuse... que l'Administration trancherait peut-être dans le sens favorable aux candidats officiels, il n'est qu'un seul moyen.

Il faut que la liste d'union républicaine ait le courage de répudier les conseils sectaires d'où qu'ils viennent. Il faut qu'elle rédige un programme susceptible de donner satisfaction à la partie saine de la population.

Ce programme d'union ne pourra satisfaire pleinement ni les uns, ni les autres, mais comme il s'inspirera de l'intérêt du pays qui doit passer avant l'intérêt des partis politiques, on peut néanmoins, de part et d'autre, avec un peu de bonne volonté, écarter ce qui divise pour conserver ce qui unit, étant entendu que le régime républicain est hors de cause.

Pendant 5 ans nous avons tous été partisans du programme d'union sacrée. Il serait déplorable, aujourd'hui, qu'un parti voulût faire l'union à son seul profit.

Le pays d'abord !

Ce point acquis, il semble bien qu'il n'y aura pas de liste d'opposition au régime républicain.

Dès lors, que feront les électeurs de droite ?

Ils se diviseront, il n'en faut pas douter.

Il n'est au pouvoir de personne de

canaliser les voix d'opposition vers une liste déterminée. Ceux qui croient avoir cette puissance se trompent grandement.

L'élection sera donc assurée par les milliers de poilus, de paysans, de républicains que ne passionne pas à l'excès la politique, mais qui exigent pourtant un minimum de garanties en faveur du régime actuel.

Si la liste dont on parle :  
un poilu,  
un paysan,  
un républicain,  
à la sagesse de donner ce minimum de garanties, il est certain que les électeurs, en grande majorité, iront à elle. Ils iront à elle parce qu'ils veulent, comme ces candidats, mettre en première ligne la résurrection économique et financière de la France, et que, rassurés au point de vue politique, ils pourront, sans arrière-pensée, voter pour cette liste d'union républicaine.

L'heure n'est pas pour les violents. Pas davantage elle n'est pour un retour aux régimes déchus. L'heure est à l'union loyale pour une politique nationale sous l'égide républicaine.

Le projet électoral déposé à la Chambre par le Gouvernement renfermerait un passage qu'il convient de citer :

« Ce sera, y est-il dit, l'honneur des assemblées dont les pouvoirs vont expirer d'avoir, pendant plus de cinq terribles années, la plus grande part de notre Histoire, porté sans faiblir le fardeau redoutable de leurs fonctions. Avec le concours de ces assemblées et sous l'égide de la République, l'intégrité de la patrie a été refaite et le droit a triomphé. »

Personne ne conteste le rôle utile du Parlement. Pourtant, si l'intégrité de la patrie a été refaite, c'est bien un peu à nos poilus qu'on le doit !!! C'est donc à eux qu'il appartient de parler haut et ferme dans le scrutin qui vient.

Ils sauront imposer leur volonté et la chose sera singulièrement simplifiée s'il leur est possible de voter, sans arrière-pensée, pour une liste d'union loyale d'un poilu, d'un paysan et d'un représentant du parti républicain, tous ennemis des utopies décevantes extrémistes, mais tous défenseurs loyaux du Régime actuel.

A. COUESLANT.

pas équitable de leur réserver un siège dans la liste d'union républicaine ?

3<sup>e</sup> Enfin il semble indispensable, pour la régénération et le bonheur du pays, que l'union sacrée qui a fait la victoire, survive au triomphe. C'est pourquoi la liste est une liste de concentration sociale et d'union des classes, opposée à tous les bouleversements et à toutes les convulsions qui pourraient dresser les uns contre les autres ceux qui ont combattu côte à côte et qui ont été blessés pour maintenir l'œuvre de cent générations et l'indépendance nationale si souvent menacée depuis 1793.

4<sup>e</sup> La République étant la forme de gouvernement qui nous offre le plus de garanties contre une guerre offensive entreprise par ambition ou par caprice, et qui est naturellement pacifique par sa définition, tous les candidats de la liste d'union républicaine s'engagent à la maintenir au-dessus de toute contestation possible, y compris bien entendu les lois républicaines, dont ils demandent simplement l'application dans un esprit exempt de tout sectarisme.

Les lignes qui précèdent nous paraissent de nature à donner pleine satisfaction à notre ami et à ceux qui auraient eu les mêmes inquiétudes que lui.

Républicain de toujours, nous entendons rester dans le camp républicain.

Nous demandons simplement, à nos amis, de s'inspirer de la situation critique de notre patrie pour éviter les intransigesances néfastes.

Un bon programme économique, une déclaration loyale et indiscutable en faveur des institutions républicaines, des candidats d'une haute valeur morale, n'est-ce pas là un ensemble suffisant pour assurer au département une représentation susceptible de donner pleine satisfaction à la population ?

A. C.

**UN COMPLÉMENT INDISPENSABLE**

Il ne faut pas que notre désir d'union sur un programme républicain — soit fausement interprété. Une lettre que nous recevons d'un excellent ami nous oblige à une précision indispensable.

« Un poilu, un paysan, un républicain », nous dit-il, cela veut-il dire 2 réactionnaires et un républicain ?

Trente années de dévouement à la République, trente années de campagne républicaine sans défaillance (1) pourraient suffire à attester que nous ne sommes pas de ceux qui trahissent un parti.

Mais depuis 1914 il y a quelque chose de changé en France. La politique doit être moins intransigente et permettre de se grouper pour le triomphe d'un programme social, financier et économique.

Pourtant, l'objection que nous est faite vaut d'être relevée.

Non, « un poilu, un paysan, un républicain » cela ne veut pas dire deux réactionnaires et un républicain.

La liste dont on parle serait composée d'un rallié loyal, d'un républicain de gauche et d'un radical. Il semble donc que les trois tendances dominantes, en ce moment, soient représentées dans cette liste.

1<sup>o</sup> On trouve que la Chambre compte trop d'avocats et pas assez d'agriculteurs, alors que l'agriculture a été éprouvée pendant la guerre, que les paysans ont eu proportionnellement plus de morts que toutes les autres catégories de mobilisés et qu'enfin le retour à la terre et la repopulation des campagnes sont les conditions nécessaires de la régénération de la France, de sa santé morale et de sa discipline sociale. Le choix du Président de la Fédération des Planteurs de tabac répond à cette préoccupation et à ces idées.

2<sup>o</sup> On juge communément que les anciens combattants qui ont souffert plus que les autres et qui ont payé de leur sang leur dette à la patrie, qui ont vécu dans les tranchées ont droit à être représentés spécialement. N'est-il

**Informations**

**M. Clemenceau va se retirer de la vie politique**

M. Clemenceau a reçu jeudi matin une délégation du bureau de la Fédération des poilus de la Loire. Au cours de la conversation le président du conseil a déclaré qu'il avait l'intention de se retirer de la vie politique :

« Après cinquante ans de labeur, je ne serai, a-t-il dit, candidat ni au Sénat ni à la Chambre. »

Sur la prière de M. Girard de vouloir bien, dans ces conditions, accueillir la Charte des poilus pour en faire son testament politique, M. Clemenceau l'a promis formellement.

**Les menées allemandes**

D'Helsingfors, le général Vassilkovsky, ex-commandant de Péterograd, dénonce les vues allemandes, et écrit :

« J'arrive aujourd'hui de Reval. Les troupes de von der Goltz, esquissent un mouvement circonspect contre la Lethonie, et commencent prochainement une offensive dans la direction de Pskoff. Elles envahiront l'Esthonie et marcheront sur Péterograd, afin d'y établir un régime monarchique allemand. Veuillez avertir Foch. »

**L'état de siège proclamé à Sarrebruck**

« L'Europa Press » annonce que le général Andlauer a proclamé l'état de siège dans tout le district de Sarrebruck à la suite des désordres qui se sont produits dans les rues. Il est interdit aux personnes de circuler après 21 heures.

**Les Allemands en Courlande**

Le général commandant la « division de fer » en Courlande vient de répondre à l'ordre d'évacuation du gouvernement par un contre-ordre enjoignant aux soldats de ne pas déposer les armes. Il accuse, en outre, le gouvernement de vouloir tromper les troupes comme il l'a fait en novembre 1918.

**Un gouvernement russe antibolcheviste constitué à Berlin**

Un gouvernement ouest-russe vient de se constituer à Berlin. Le général Biskupsky cumule la présidence et le portefeuille des affaires étrangères ; le colonel Durvno est ministre de la guerre. Son programme serait de combattre le bolchevisme au moyen d'une forte armée en alliance avec l'amiral Koltchak et le général Denikine.

**Au Maroc**

Un colonne, chargée de ravitailler Kénifra, a été attaquée, le 6 octobre, à l'Ouest du Djebel Aarar, par une harka d'un millier de dissidents Zaïani. Nos partisans et les goumiers de Boujad, après un vif combat corps à corps, ont repoussé l'ennemi, qui a subi de lourdes pertes et a laissé sur le terrain 102 tués.

De notre côté, nous avons eu 11 partisans tués et 27 blessés, dont 2 officiers appartenant au goum de Boujad.

**Chambre des Députés**

Séance du 9 octobre

Dans la séance du matin, la Chambre reprend la discussion du projet relatif au sectionnement électoral. Les départements du Nord, de la Seine-Inférieure, de la Seine-et-Oise ne seront pas sectionnés. Le département du Pas-de-Calais aura deux circonscriptions.

Puis l'ensemble du projet de loi sur le sectionnement est adopté.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre vote une proposition de loi instituant le vote par correspondance. La Chambre renvoie au lendemain, la discussion.

Séance du 10 octobre 1919

Le matin, la Chambre vote des crédits pour augmenter les traitements des commis de perception de la Seine.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre discute la proposition de résolution relative aux procès-verbaux des Comités secrets. M. Briand déclare qu'on pourrait publier des choses qu'il serait intéressant de faire connaître. M. Franklin-Bouillon demande que la publication soit limitée. M. Painlevé voudrait la publication intégrale. Il veut, dit-il, réduire l'accusation portée contre lui, d'avoir voulu arrêter l'armée française en pleine victoire.

L'ensemble de la proposition de résolution relative à la publication des procès-verbaux des comités secrets est voté.

**Sénat**

Séance du 9 octobre

Le Sénat a commencé la discussion du traité de paix. M. Léon Bourgeois, rapporteur, a pris la parole. Il a passé en revue les avantages politiques, économiques et financiers du traité et il engage le Sénat à le voter.

« Le vote du Sénat, dit-il, sera un acte de foi. En affirmant solennellement cette foi, le Sénat sait qu'il sera entendu au delà de nos frontières, non seulement par les gouvernements des nations alliées, mais par ces nations elles-mêmes. Par sa voix, c'est la France qui parlera au monde ; la France fidèle à son inébranlable confiance dans la supériorité des forces morales, dans la puissance souveraine de l'idée de justice et de liberté. »

Le discours de M. Léon Bourgeois est vivement applaudi. L'affichage du discours est voté.

M. de Lamarzelle développe quelques critiques contre le traité, mais il le votera.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Séance du 10 octobre

Le Sénat continue la discussion du traité de paix. M. de Lamarzelle continue son discours. Il votera le traité. MM. Debierre et Jenuvrierier présentent diverses observations, mais ils voteront le traité.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Citation à l'ordre de l'armée**

L'Officiel publie la citation suivante à l'ordre de l'armée :

De Bardies, capitaine à la 10<sup>e</sup> compagnie du 7<sup>e</sup> rég. d'infanterie ; jeune capitaine qui fait l'admiration de tout le régiment par son héroïsme et son mépris du danger. S'est distingué, le 24 avril 1918, à Hangardon-Santerre, en se maintenant pendant douze heures au saillant du cimetière, malgré les assauts réitérés de l'ennemi. Chevalier de la Légion d'honneur pour faits de guerre. Deux citations.

Nos félicitations.

« Une bande d'anarchistes » prétend diriger le parti unifié, dit un socialiste indiscuté! — Le sectionnement. Les prochaines élections.

« Une bande d'anarchistes » prétend diriger le parti unifié, dit un socialiste indiscuté! — Le sectionnement. Les prochaines élections.

« Une bande d'anarchistes » prétend diriger le parti unifié, dit un socialiste indiscuté! — Le sectionnement. Les prochaines élections.

« Une bande d'anarchistes » prétend diriger le parti unifié, dit un socialiste indiscuté! — Le sectionnement. Les prochaines élections.

« Une bande d'anarchistes » prétend diriger le parti unifié, dit un socialiste indiscuté! — Le sectionnement. Les prochaines élections.

« Une bande d'anarchistes » prétend diriger le parti unifié, dit un socialiste indiscuté! — Le sectionnement. Les prochaines élections.

« Une bande d'anarchistes » prétend diriger le parti unifié, dit un socialiste indiscuté! — Le sectionnement. Les prochaines élections.

« Une bande d'anarchistes » prétend diriger le parti unifié, dit un socialiste indiscuté! — Le sectionnement. Les prochaines élections.

« Une bande d'anarchistes » prétend diriger le parti unifié, dit un socialiste indiscuté! — Le sectionnement. Les prochaines élections.

« Une bande d'anarchistes » prétend diriger le parti unifié, dit un socialiste indiscuté! — Le sectionnement. Les prochaines élections.

« Une bande d'anarchistes » prétend diriger le parti unifié, dit un socialiste indiscuté! — Le sectionnement. Les prochaines élections.

« Une bande d'anarchistes » prétend diriger le parti unifié, dit un socialiste indiscuté! — Le sectionnement. Les prochaines élections.

## POUR L'INDUSTRIE DANS LE LOT

Nous avons publié, comme tous nos confrères locaux et régionaux, le compte rendu de la réunion qui a eu lieu à la Préfecture en vue d'étudier la question d'électrification dans le département.

Cette réunion dut être fort intéressante et il serait à souhaiter qu'elle donnât de prompts et bons résultats.

Nous avons encore le souvenir du magistral discours que M. le sénateur Rey prononça, au cours d'une séance du Conseil général du Lot, sur la situation économique de notre département.

C'est une triste situation, comme il le démontra. Et cependant, avec une belle énergie, M. le sénateur Rey affirma hautement qu'il était possible d'y remédier et d'apporter la prospérité dans nos villages où il n'y a, le plus souvent, que des privations, de la misère. Et c'est ainsi qu'il préconisa l'électrification du Lot.

Aussi bien, la Commission qui s'est réunie le 4 octobre à la Préfecture a décidé de publier le discours de M. Rey, et également le rapport de M. Magny, ingénieur du bureau d'électricité de Paris.

A cet hommage rendu à l'autorité, à la valeur de deux hommes éminents, nous applaudissons vivement. Mais que cet hommage ne soit pas une manifestation platonique, une simple marque de déférence. La nécessité s'impose, si on veut que le Lot retrouve sa prospérité d'autant, qu'on s'occupe de le doter des avantages dont profitent de nombreux départements voisins, de nombreuses industries.

On a parlé souvent des créations d'industries dans le Lot : mais aucune n'existe encore. D'innombrables commissions ont été réunies qui se sont occupées de donner à notre pauvre Lot les ressources qui lui manquent ; ces ressources lui manquent toujours.

Il est à souhaiter que le vaste projet d'électrification n'aura pas le sort de tant de projets qui furent pourtant étudiés, puis abandonnés. C'est que, dans le Lot, nous sommes habitués, depuis de longues années, à entendre à chaque consultation électorale, les mêmes boniments « sur l'essor économique et industriel du Lot qui demain doit être un fait accompli ».

Si un chercheur voulait prendre la peine de fouiller dans les archives départementales, il trouverait des tas de rapports, tous, plus savants les uns que les autres, sur des projets mirabolants dont la réalisation devait faire la fortune du Lot.

Mais les commissions se réunissent, composées d'hommes compétents ou incompétents : elles discutent, élaborent, travaillent consciencieusement sans nul doute. Les rapports étaient imprimés, puis, communiqués et approuvés. Et ils allaient dormir dans des cartons où ils dorment toujours. Ne les réveillons pas. C'est le passé.

Malheureusement, ce passé n'est pas si loin de nous encore, pour que l'on ne puisse se souvenir que le sort de ces projets fut toujours le même...

Soit : Faisons confiance à toutes les commissions qui se forment, se réunissent pour essayer de sortir de l'ornière notre département qui se meurt. Et que personne ne se montre sceptique à l'endroit de ces commissions. C'est un vœu que nous formulons.

Mais, pourquoi choisir toujours la veille des élections pour songer à ces graves questions qui intéressent si fort la vie d'une région entière.

Si nous ne nous abusons pas, il y a plus d'un an qu'on parle de l'électrification du Lot, et nous n'en sommes encore qu'à un échange de vues entre membres d'une commission nommée il y a 6 jours !

Cette commission fera-t-elle comme les autres ? Non, sans doute. C'est pourquoi, elle devra agir rapidement. Elle manquera d'autant moins à le faire qu'elle connaît les résultats d'autres commissions aussi importantes qu'elle — résultats négatifs !

Et puis les compétences sont en majorité, dans la commission d'électrification ! Il n'y a probablement pas que des amis des chers amis ? C'est dire que tout marchera à souhait.

Bientôt, notre département connaîtra donc des jours prospères : il sera temps. Vite des usines, des industries. Mais qu'on rompe avec la routine, cette routine administrative qui a découragé et ne découragera plus à l'avenir, nous l'espérons bien, grâce à la commission, les bonnes volontés d'industriels qui se sont dégoutés des longues enquêtes et formalités imposées par les règlements surannés des Administrations dites compétentes.

Qu'on passe outre à ces règlements si cela est possible.

Tenez ! Cahors, depuis de longues années, soupiret après l'électricité. Que de disputes, que de polémiques au sujet de cette installation ! Eh bien, ce sera chose faite dans quelques mois, parce qu'un homme compétent, habile, qui sait ce qu'il veut, a réussi à acheter le moulin de Mercuès, sans mettre l'administration dans ses desseins.

Il a agi seul, il a réussi : le fait est acquis, Cahors sera éclairé à la lumière électrique. Que de nombreux industriels seraient venus dans le Lot si on les avait bien accueillis, si on leur avait facilité la besogne.

Ayons foi en la Commission compétente d'électrification du Lot !

LOUIS BONNET.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de notre feuilleton.

## Au Sénat

A la suite du tirage au sort des bureaux du Sénat, qui a eu lieu le 7 octobre, M. Rey fait partie du 3<sup>e</sup> bureau et M. Loubet du 4<sup>e</sup>.

## Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 207<sup>e</sup> dont les noms suivent :

Montillet Frédéric : brave soldat. Sur le front au début de la campagne, s'est fait remarquer par sa courageuse attitude dès les premiers combats. Tombé glorieusement pour la France, le 20 décembre 1914, à Mesnil-les-Hurlus. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Cougoul Etienne : excellent soldat. Glorieusement tombé pour la France, le 14 avril 1917, au mont Téton, en montant à l'assaut d'une position ennemie avec un admirable entrain. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Sont décorés de la médaille militaire :

(Pour prendre rang du 3 octobre 1919). Mourguès François, caporal de réserve à la 2<sup>e</sup> compagnie du 7<sup>e</sup> rég. d'infanterie : bon gradé, consciencieux et courageux. A été très grièvement blessé, le 11 août 1915, en Argonne, en contribuant avec son escouade à repousser une attaque allemande.

(Pour prendre rang du 28 mars 1917). Périgaud François, soldat territorial à la 6<sup>e</sup> compagnie du 7<sup>e</sup> rég. d'infanterie : bon soldat. A été très grièvement blessé, le 1<sup>er</sup> janvier 1915, dans une tranchée de première ligne, à Perthes-les-Hurlus.

(Pour prendre rang du 24 avril 1917). Boutaric Jean-Noël, soldat de réserve à la 3<sup>e</sup> compagnie du 7<sup>e</sup> rég. d'infanterie : bon soldat, courageux et discipliné. A été très grièvement blessé, le 12 août 1915, au cours d'un violent combat à la grenade, en Argonne.

## Mutation

M. Costeraste, sous-lieutenant au 7<sup>e</sup> passe au 164<sup>e</sup> d'infanterie.

M. Laparra de Saint-Sernin, capitaine au 7<sup>e</sup> d'infanterie est maintenu au 7<sup>e</sup>.

## P. T. T.

Parmi les postulantes reconnues admissibles à l'emploi de dame employée des P. T. T. à la suite de l'examen spécial du 12 juin 1919, nous relevons les noms suivants des candidates du Lot :

Mlle Holié, avec le n° 34 ; Fabre, avec le n° 54 ; Drapy, avec le n° 171 ; Fouilloudre, avec le n° 268 ; Séryès, avec le n° 522 ; Lasfargues, avec le n° 818 ; Delpit, avec le n° 913 ; Froment, avec le n° 982 ; Taste, avec le n° 1.134.

## A la Préfecture

Jeu de nuit, à 5 heures, le personnel de la Préfecture a offert, à M. Grillon, les insignes de la Croix de guerre. M. Lescale, vice-président du Conseil de la Préfecture, en remettant la Croix de guerre, s'est fait l'interprète du personnel pour exprimer à M. Grillon ses sentiments de sympathie.

M. le Préfet s'est montré très touché de cette manifestation et a remercié vivement ses collaborateurs qu'il a conviés à vider une coupe de champagne.

Puis une petite sauterie a été organisée dans les salons de la Préfecture.

Nous renouvelons à M. Grillon nos félicitations.

## Conseil Municipal

Le conseil municipal de la ville de Cahors se réunira à l'Hôtel-de-Ville le lundi 13 octobre courant à 8 heures du soir.

## Ordre du jour :

Demande de résiliation du bail de l'ancien immeuble Gargardel.

Demandes de bourses au Lycée Gambetta.

Lettre de remerciements de Monsieur le chef de bataillon Derode, commandant du 7<sup>e</sup> Régiment d'infanterie.

Lettre de remerciements de Monsieur le général Pershing, commandant en chef de l'Armée Américaine. Demande de subvention pour l'érection d'un monument commémoratif de l'intervention Américaine.

Création d'une ligne d'autobus de Penne à Cahors (Avis).

Demande de bourse à l'École de l'Institut électro-technique de Toulouse par M. Juillet. (Avis).

Demande de modifications au tarif de l'octroi.

Assistance médicale gratuite. Approbation des mémoires du 1<sup>er</sup> semestre 1919.

Affaires diverses.

Rapports des commissions.

## La Grappe du Quercy

Société amicale et Philanthropique des originaires de l'arrondissement de Gourdon à Paris.

Le Conseil d'administration de la Grappe, qui s'est réuni dimanche dernier au siège, 164, rue Saint-Honoré ; a eu le plaisir d'enregistrer les adhésions fort nombreuses qui pendant ces vacances sont encore venues grossir les rangs ; il a ensuite définitivement fixé le programme des fêtes pour la saison prochaine.

La première de ces fêtes aura lieu fin octobre ou commencement novembre, pour recevoir et honorer comme il convient nos Sociétaires démobilisés.

Déjeuner fraternel suivi d'un concert et d'une sauterie.

Un avis ultérieur fera connaître tous les détails d'organisation de cette fête.

Le Secrétaire : BESCOL.

## La remise du casque-souvenir

A l'avenir les familles des militaires décédés ou disparus pourront demander le casque-souvenir et la plaquette au dépôt de corps de troupe de leur choix, qui leur délivrera contre remise d'une attestation signée par le maire de la commune certifiant que le demandeur est bien l'ayant droit du militaire ou disparu.

Les militaires rentrés dans leurs foyers avant le 20 décembre 1918 pourront également recevoir ces souvenirs dans les mêmes conditions, contre remise d'une attestation délivrée par le dernier corps d'affectation certifiant qu'il appartient à une formation des a. méés.

## Variétés

M. O. Jourdain, le désopilant Bourgeois-Gentilhomme de Molière, était ravi et stupéfait de sa découverte ! Sans le savoir, il parlait en prose : « Marquise ! vos beaux yeux me font mourir d'amour. » C'est de la prose ! Nous aussi, bien souvent, nous employons des mots justes, sans nous rendre compte de leur sens. « Vous savez Madame, je vais servir Bébé ! Pauvre petit ! C'en est fait ! aux innocents les moins pleines ! Que signifie servir ? Pourquoi ce mot ? Servir veut du mot latin : *separare* = séparer = séprer = servir. Donc, pour servir un enfant, il faut le séparer de sa mère.

Pourquoi avez-vous une quinte de toux, parce que, dans une certaine maladie, on toussait toutes les cinq heures (quintahora).

« Quel est ce qu'un batar ? A l'origine c'est l'enfant de la servante. Quand, aux temps jadis, un maître de maison se déplaçait, la famille, en cours de route, logeait dans les hôtelleries, aux chambres somptueuses. La servante, elle, couchait n'importe où sur le « bat » de son âne ou de son mulet. Le « bat » était son lit, — exposé à tous les dangers — batar ou enfant du batar ! Vous comprenez ?

« Quel est « chétif », faible, défilait, amaigri ! C'est ainsi que, au moyen âge, on qualifiait tout « captif » prisonnier de guerre. J'aimais vous n'avez songé à vous demander le sens du mot *boucher*. Primitivement ce débitant ne vendait que de la viande de bœuf. Voyez-vous comment cela « brille » ou, tout ce qui brille n'est pas « brille » ! Quelle est l'étymologie de briller ? Ce qui brille est assés reluisant que le *beril* ! Ça brille, puis ça *brille* ! le *beril* est une pièce précieuse. C'est la même contraction que le véhicule à 2 roues, la *bi-roulette* devenue *broquette*.

Quelle idée éveillé en vous le mot « cornichon » ? L'idée d'un individu ridicule. Un étranger, étudiant notre langue, y découvrirait naturellement la racine : *corne* donc un fruit en forme de *corne*, qui a des cornes ; de même que *lunettes* lui rappellera petites *lunes*.

Est-ce que, par hasard, le cornichon auquel vous pensez serait ridicule parce que... Ant. CHÉRY.

## La carte d'identité pour le commerce

A la suite de la suggestion tendant à la création d'une carte d'identité pour le commerce de l'alimentation faite à M. Noulens, ministre de l'Agriculture, par les commerçants, nous croyons savoir que le ministre vient d'envoyer aux préfets une note leur demandant de s'entendre avec les Chambres de commerce, pour lui préciser les spécialités et la durée des patentes sur lesquelles serait établie cette carte d'identité.

## Concours

Un concours pour l'admission de trois dactylographes dans le cadre du personnel de la Préfecture du Lot, aura lieu le samedi 25 octobre à 9 h. Adresser les demandes à la Préfecture jusqu'au 20 octobre.

## Maraudeurs

Dans la nuit de vendredi, des maraudeurs ont pénétré dans un jardin situé près du pont Valentré et ont forcé la porte d'une cabane où étaient enfermés des poules et des lapins.

Le matin, la propriétaire a constaté le méfait. Les maraudeurs avaient emporté les poules et lapins, et avaient au préalable coupé la tête aux poules. Les têtes furent trouvées sur le sol. Plainte a été portée à la police qui a ouvert une enquête.

## Tribunal correctionnel

### VAGABONDAGE ET MENDEICITÉ

Lagarde Auguste, 49 ans, est condamné à 15 jours de prison pour vagabondage et mendicité.

### VOL DE POULES

Mazet Jean-Pierre, 58 ans, ancien gendarme, demeurant à Paris, était venu passer quelques jours de vacances à Castelnaud. Mais il n'était pas venu dans l'intention de prêter main forte à ses collègues. Au contraire, il tenait à leur donner du souf, un peu de travail. Il s'est fait voler.

Il vola au préjudice d'un propriétaire de la localité, quelques poules. Il fut pincé, et les gendarmes de Castelnaud furent sans pitié pour leur ancien collègue. Ils lui dressèrent procès-verbal, ce qui valut à Mazet d'être traduit devant le tribunal correctionnel de Cahors où il s'est entendu condamner à 15 jours de prison.

## LE CIDRE

L'office départemental du ravitaillement vient de recevoir des quantités importantes de cidre de pommes.

Le cidre sera cédé directement par l'office par quantités d'au moins 125 litres : 0 fr. 55 aux particuliers, 0 fr. 50 aux négociants qui s'engageront à le vendre aux consommateurs 0 fr. 60 au maximum.

Il est rappelé aux intéressés qu'ils doivent se munir de sacs. Les livraisons peuvent avoir lieu directement au Magasin des Tabacs, Allées Fénélon à Cahors.

## Etat-civil de la ville de Cahors

Du 4 au 11 octobre 1919

### Naissances

Cirac Roger, à la Maternité.

Malby Henri-Simon, à la Maternité.

Lysis Marie-Rose, à la Maternité.

### Publications de Mariages

Pomès Maurice-Pierre, cultivateur à Payrat et Lacroix Marie-Odet-Gabrielle-Léa, s. p., à Saint-Henri.

Marty Alfred, tégégraphiste à Cahors et Labarthe Léonie-Paule-Thérèse, s. p., à Cahors.

Rivière Louis, chef de bureau à la Préfecture de Cahors et Chazarenc Marie-Justine, employée des postes à Cahors.

Martinet Louis-Jean-Joseph, électricien à Paris et Bordenave-Bourdeu, s. p., à Paris, rue Gros, 10.

Lescale Léonce-Louis-Daniel, surintendant des Postes à Cahors et Hébrard Marie, s. p., à Gourdon.

### Mariage

Lascoux Jean-Bertrand et Bonneville Marie-Louise.

### Décès

Desprats Marie, Veuve Courpet, 83 ans, place du Théâtre.

Houlié Pierre, cultivateur, 71 ans, à l'Hospice.

Brunet Blaise, rentier, 75 ans, boulevard Gambetta, 115.

## LES CAMPAGNES DU 7<sup>e</sup> D'INFANTERIE (1914-1919)

(Suite)

Cette parallèle est occupée dans la nuit du 14 au 15, et ce jour-là, à 15 h. 10, le 1<sup>er</sup> bataillon repart à l'assaut. C'est encore en vain !

Les mitrailleuses ennemies flanquent le glacis et interdiennent toute progression.

Ceux de nos hommes qui n'ont pas été atteints par les projectiles se couchent dans des trous d'obus et rentrent à la nuit.

Le 22, avant le jour, le 7<sup>e</sup> est relevé par le 2<sup>e</sup> d'infanterie. Il se rend au repos à Berneville, où le rejoint un renfort de 450 hommes.

Du 27 mai au 3 juin, le Régiment occupe les tranchées dans le Secteur Est d'Arras.

Aucune attaque ne se produit ni d'un côté ni de l'autre, mais l'activité des deux artilleries est très grande et nous avons des pertes sensibles.

Nous revenons à Berneville jusqu'au 15. Puis nous passons en réserve d'attaque à Arras, le 16, sans avoir à donner.

Huit jours après, nous prenons le Secteur Est de Ronville (Faubourg d'Arras). Aucune activité de combat de ce côté, les tranchées adverses sont distantes d'environ 600 mètres.

Le 3 juillet, le régiment est définitivement relevé. Il entre à ce moment dans la composition d'une nouvelle division (la 131<sup>e</sup>) et est envoyé au repos à 40 kilomètres en arrière du front, dans la région d'Amiens, où il reste jusqu'au 30 juillet.

De là il est transporté par voie ferrée en Argonne.

## CHAPITRE X

### Argonne (Août 1915-Mai 1916)

Ceux d'entre nous, et ils sont peu nombreux maintenant, hélas ! qui ont connu l'Argonne, en décembre 1914, ne peuvent prononcer ce nom sans un certain frisson.

D'abord, à cause des camarades qui dorment là-bas de leur dernier sommeil, à cause de l'acharnement de la lutte et enfin, à cause de la boue. Car la boue de l'Argonne est aussi légendaire que celle de la Woëvre. Cependant nous sommes en été : peut-être n'aurons-nous pas trop à souffrir.

Malgré tout, le cœur est assés vaillant, et puisque le devoir nous appelle de nouveau dans la bataille, on y va !

Les bataillons relèvent successivement, du 8 au 10 août, des bataillons du 154<sup>e</sup>, dans les secteurs de Marie-Thérèse, de St-Hubert et de Fontaine-aux-Charmes. Quels jolis noms pour des bois dans lesquels on s'entredit depuis près d'un an !

La dernière relève est en cours qu'une attaque allemande se produit sur notre gauche. On ne se bat plus guère à coups de fusils maintenant. Depuis plusieurs mois, les machines infernales ont pris la supériorité dans la guerre de tranchées. On se lance des tonnes d'explois à courte distance, on fait des barrages à la grenade, puis on s'aborde au couteau.

C'est de cette façon que nous rejetons les Allemands de l'élément de tranchée où ils avaient réussi à pénétrer. Mais le contact reste immédiat. Certains boyaux sont même communs aux deux parties ; la démarcation en est seulement faite par un mur de sacs à terre de chaque côté duquel on s'épie pour frapper jusqu'à ce que l'un des occupants cède. Alors vite, le mur est reporté un peu plus loin. C'est ainsi que l'on progresse, tantôt d'un mètre, tantôt de dix, pour quelquefois revenir à son point de départ.

Il faut être doué d'un courage extraordinaire pour garder un de ces postes. Combien de fois avons-nous entendu des poilus dire à leurs camarades que le sort appelait pour la « faction » : « Non, pas toi, tu es un caducéon ! ». Mais j'ai vu aussi des poilus qui ne revenaient pas toujours...

Ah ! l'Argonne n'a pas changé ! Elle nous la vimes en décembre dernier, telle nous la revoyons maintenant ! Il pleut. Les boyaux et les tranchées sont transformés en ruisseaux de boue dans lesquels on enfonce jusqu'à la cheville.

La première nuit se passe dans une agitation extrême. Il fait si noir qu'on n'y voit pas à deux pas. Avec les projectiles qui éclatent de tous côtés, on ne sait plus finalement si l'ennemi est en avant ou en arrière, à droite ou à gauche.

Enfin, le jour paraît. Il apporte le calme, car les adversaires sont épuisés.

De part et d'autre de la barricade, cette trêve est mise à profit pour se reposer un peu et lutter contre la boue.

Nos abris sont de véritable aquariums, avec 40 à 50 cm d'eau ; on surélève les couchettes et on dort quand même.

Mais on entend sous la nappe d'eau des coups sourds ! Ce sont les boches qui creusent une galerie pour nous faire sauter.

Tous les moyens sont donc employés ici : la mine, les torpilles, le couteau, les liquides inflammables et les gaz asphyxiants. On n'est sûr ni de la solidité du sol, ni de la pureté de l'air que l'on respire. L'esprit est tendu à craquer.

Les boches ont déshonoré la guerre ! Ils ont saboté la nature !

(A suivre).

## Musique du 7<sup>e</sup> d'Infanterie

ALLÉES FÉNELON DE 16 H. A 17 H.

Dimanche 12 Octobre 1919

- 1<sup>o</sup> Marche du régiment. Louis.
- 2<sup>o</sup> Mazurka. X...
- 3<sup>o</sup> Passionnée, valse. Bardoux.
- 4<sup>o</sup> Wimeroux-Plage, défilé. Bouchel.
- 5<sup>o</sup> Les Cloches de Corneville. Planquette.
- 6<sup>o</sup> Le Bon Bourgeois, polka. Sellenick.
- 7<sup>o</sup> Salut au 7<sup>e</sup>. X...

Le Sous-Chef de Musique, L. MILIAS.

## L'Etat patron et la vie chère

A l'exemple de la plupart des organisations économiques, la Chambre de Commerce de Bordeaux s'est prononcée contre la création de nouveaux monopoles. Dans les considérants du vœu qu'elle émet, nous relevons cette critique :

« Les monopoles aboutissent inévitablement à un relèvement des prix de revient ; pour rester productifs, ils doivent porter sur des objets de consommation courante ou de première nécessité et se transformer en instruments de fiscalité ; ils contribuent ainsi à accroître, dans la plus large mesure, le coût de la vie ».

Afin de satisfaire tout le monde, l'Etat et le public, la Chambre de Commerce de Bordeaux propose « de substituer aux monopoles actuels — notamment à celui des tabacs et des allumettes — un système basé sur la liberté contrôlée de l'industrie et du commerce, assurant à l'Etat des recettes équivalentes et aux consommateurs, des produits de qualité meilleure, d'un prix moins élevé et répondant mieux à leurs goûts ».

Mais oui ! l'Etat patron crée la vie chère ! C'est une vérité que nous éprouvons ; il ne tiendra qu'à nous, bientôt, de réclamer, par notre bulletin de vote, le retour à la liberté, c'est-à-dire au régime de la concurrence qui restreint les bénéfices tout en obligeant au progrès.

## Programme de l'APOLLO

Aujourd'hui :

## TOP

Comédie sentimentale en 5 parties

MASCAMOR ? 3<sup>e</sup> épisode, etc.

M<sup>me</sup> GONZALEZ

Romancière Italienne

dans son répertoire de chant et musical

## Laburgade

Fête patronale. — La fête patronale qui aurait dû être célébrée à la St-Roch qui d'un commun accord entre la jeunesse et la municipalité avait été remise au 5 octobre afin de permettre à tous les enfants de Laburgade d'être démobilisés, a eu lieu au milieu d'une affluence énorme de parents et d'amis venus de loin.

La jeunesse de Laburgade a bien voulu faire les choses et elle a parfaitement réussi.

La décoration du bal était faite avec beaucoup de goût.

L'orchestre s'est montré à la hauteur de sa tâche. Et c'est avec sons d'une musique entraînant que tout dimanche et lundi, de nombreux couples ont tourné, étant heureux enfin de voir reprendre les réjouissances d'avant-guerre.

Aux jeunes organisateurs de la fête, nous adressons nos plus chaleureuses félicitations et nous leur donnons rendez-vous à la St-Roch prochaine, pour la vraie « foto ».

Vol. — Dimanche au soir un vol a été commis chez M. Burgade, épicier et tenancier du débit de tabac. Pendant que M. Burgade et sa famille prenaient le café avec quelques amis vers 20 heures un individu s'est introduit dans l'épicerie non fermée à clef, a ouvert le comptoir et s'est emparé d'une cinquantaine de francs. On n'a nulle trace du coupable.

Depuis quelques années les vols de poules étaient fréquents dans notre commune. C'est la première fois qu'on a eu à plaindre d'un vol d'argent. Que le ou les auteurs de ces promenades nocturnes se méfient, ils ont déjà été sautés il y a quelques mois par un coup de fusil qui malheureusement n'a pas porté. « Tant va la cruche à l'eau qu'elle se casse ». Nos valeurs pourraient, tels que la cruche, se faire casser les reins par un cultivateur qui les surprendrait. Et ce serait vraiment un événement heureux pour notre commune.

## Concots

Comice agricole. — Mardi, 3 courant, le comice agricole des Bas-Plateaux du Quercy a tenu son assemblée générale sous la présidence de M. Léon Bouyssou. Soixante membres environ étaient présents.

Il est procédé à l'élection de la partie renouvelable du bureau : vice-présidents, trésorier, secrétaire-adjoint et archiviste. Par acclamation tous les anciens membres sont maintenus en fonctions.

M. Boussuet, vétérinaire, qui donna sa démission de président effectif, a été élu à l'unanimité président honoraire.

L'assemblée s'occupe ensuite de l'organisation du concours qui sera tenu le 19 courant à Concots.

Le comice dispose de la somme de 1.0



## LA NATURE

On lit dans le n° 2375 de *La Nature*, un article fort documenté sur les ballons captifs. Les « sautoises » ont été pendant toute la guerre fort populaires au front et à l'arrière. Elles ont rendu de grands services comme observatoires et commemoysens de défense contre les gothas. Leur rôle et les progrès qui ont été apportés à leur construction sont très clairement exposés.

Un curieux phénomène physique, la solidification cellulaire, a fait l'objet de belles expériences de M. Dauzère, chacun peut les reproduire, sans grandes difficultés, et faire ainsi des observations, à la fois passionnantes et utiles. Le moyen en est indiqué dans un clair article de M. Vignerot.

On lira également avec intérêt une étude appuyée de statistiques et de graphiques sur la question si grave à l'heure présente, des engrais phosphatés, qui menacent de

faire défaut à notre agriculture, à l'heure même où il importe de pousser au maximum la productivité de notre sol.

Le même numéro contient la description d'une merveille du monde : une turbine à vapeur de 100.000 chevaux, la plus puissante machine du monde, récemment installée à New York. Dans le Supplément nombreuses informations, petites inventions et recettes.

Notons au passage la description d'un mobilier improvisé avec des caisses, et une causerie d'hygiène sur la progression normale du poids, de la taille, du périmètre thoracique des enfants.

**LA NATURE** — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

Le Gérant : A. COUSSLANT.  
Imprimerie COUSSLANT (personnel intéressé).

Etudes de M<sup>e</sup> DARNIS, Docteur en Droit, notaire à Saint-Céré (Lot)  
et de M<sup>e</sup> NUVILLE, Docteur en Droit avoué à Figeac (Lot)  
Successeur de M<sup>es</sup> VIVAL, MALRIEU et LOUBET

# VENTE SUR CONVERSION de Saisie Immobilière

Adjudication fixée au DIMANCHE NEUF NOVEMBRE, MIL NEUF CENT DIX NEUF, à QUATORZE heures, en l'étude de M<sup>e</sup> DARNIS, notaire à Saint-Céré.

Suivant procès-verbal de M<sup>e</sup> GANDOU, huissier à St-Céré, en date du dix-huit juillet mil neuf cent dix-neuf, dénoncé suivant exploit du même huissier en date du dix-neuf du même mois de juillet, le tout visé, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Figeac le vingt-six juillet mil neuf cent dix-neuf, volume 122, numéros 13 et 14,

M. Jules DIALA, propriétaire, demeurant au Trel, commune de Belmont, agissant tant en son nom personnel que comme seul et unique héritier de M. Pierre DIALA, son père, en son vivant propriétaire, demeurant au dit lieu du Trel, ayant M<sup>e</sup> NUVILLE pour son avoué constitué près le tribunal civil de Figeac,

A fait procéder à la saisie des immeubles ci-après désignés à l'encontre et au préjudice de :

1<sup>o</sup> Dame Louise GINIBRE, veuve de M. Jules-Pierre MOREAU, pâtissière, domiciliée à St-Céré, rue Faidherbe ;

2<sup>o</sup> M. Elie POUJADE, greffier de paix, domicilié à St-Céré, pris en qualité de curateur aux biens de la dite dame Louise GINIBRE, veuve MOREAU, résument absent, fonctions auxquelles il a été nommé par jugement du tribunal civil de Figeac, en date du neuf mai mil neuf cent dix-neuf, enregistré.

Mais, par suite d'un accord intervenu, le poursuivant et M. POUJADE, es-qualités, ayant tous deux M<sup>e</sup> NUVILLE pour avoué, ont obtenu sur pied de requête, à la date du vingt-trois août mil neuf cent dix-neuf, un jugement du dit tribunal enregistré, ordonnant que les immeubles saisis seraient vendus sur conversion de saisie, de-

vant M<sup>e</sup> DARNIS, notaire à St-Céré, que le tribunal commit à cet effet, et que la vente aurait lieu le DIMANCHE NEUF NOVEMBRE MIL NEUF CENT DIX NEUF à QUATORZE heures, en l'étude du dit M<sup>e</sup> DARNIS, notaire à St-Céré.

En conséquence, en exécution du dit jugement, il sera aux dits lieu, jour et heure, procédé à la vente des immeubles ci-après désignés, à la requête du dit M. DIALA es-qualités, et en présence ou lui dûment appelé du dit M. POUJADE, es-qualités.

## DÉSIGNATION des immeubles à vendre

TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE  
AU CAHIER DES CHARGES

Une maison située à Saint-Céré, rue Faidherbe, comprenant un rez-de-chaussée, dans lequel s'exerce un commerce de pâtisserie, un premier étage, un deuxième étage et le grenier au-dessus, avec ses sol et dépendances, cour ou jardin attenant, le tout parait porté à la matrice cadastrale de la commune de Saint-Céré sous les numéros 1199, 1199 et 1200, section A, pour une superficie de cent-trente-deux mètres carrés et confronte : du nord à la rue Faidherbe, du couchant à maison et remise Cardonnel, du midi à la rivière la Baye et du levant à maison, cour et jardin de Madame veuve Bastit.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur la commune de St-Céré canton du dit arrondissement de Figeac, département du Lot.

Ils seront vendus tels qu'ils se poursuivent et se comportent sans en rien excepter ni réserver et tels qu'ils appartiennent à la débiteur saisi.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente dressé par M<sup>e</sup> DARNIS, notaire à St-Céré, commis à cet effet, a été déposé en son étude où chacun peut en prendre connaissance.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

L'adjudication des dits immeubles aura lieu le DIMANCHE NEUF NOVEMBRE MIL NEUF CENT DIX NEUF, à QUATORZE heures, en l'étude et par-devant M<sup>e</sup> DARNIS, notaire à St-Céré, commis à cet effet, en un seul lot, sur la mise à prix de deux mille cinq cents francs 2.500 fr. ci

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable :  
Figeac le neuf octobre mil neuf cent dix-neuf.

L. NUVILLE,  
avoué.

Pour tous renseignements s'adresser à M<sup>e</sup> NUVILLE, avoué à Figeac, y demeurant, Boulevard Président Wilson, et à M<sup>e</sup> DARNIS, notaire à St-Céré, chargé de la vente.

Etude de M<sup>e</sup> L. NUVILLE, Docteur en Droit, avoué à Figeac (Lot),  
(Successeur de M<sup>es</sup> VIVAL, MALRIEU et LOUBET)

# VENTE SUR LICITATION

Adjudication fixée au VENDREDI SEPT NOVEMBRE MIL NEUF CENT DIX-NEUF, à QUATORZE heures, au Palais de Justice, à Figeac, Boulevard Président Wilson.

En exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre parties, par le tribunal civil de Figeac, le vingt-quatre juillet mil neuf cent dix-neuf, enregistré et signifié,

Il sera procédé le VENDREDI SEPT NOVEMBRE MIL NEUF CENT DIX-NEUF, à QUATORZE heures, à l'audience des criées du tribunal civil de Figeac, au palais de justice à Figeac, boulevard Président Wilson, devant Monsieur DUPUY, juge près le dit tribunal, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession de dame Marie LACAZE, veuve MENTIERES, en son vivant, sans profession, demeurant à Bonnefond, commune de Mayrinhac-Lentour.

Cette vente est poursuivie à la requête de :

Madame Cézarine, dite Céline MENTIERES, sans profession et Monsieur Auguste SOLIGNAC, propriétaire cultivateur, son mari, qui l'assiste et l'autorise, demeurant ensemble à Ventoulou, commune de Thégra ;

Licitants ayant M<sup>e</sup> NUVILLE pour leur avoué.

D'une part.

Elle aura lieu en présence ou eux dûment appelés de :

1<sup>o</sup> Monsieur Etienne MENTIERES, boulanger, demeurant à Mayrinhac-Lentour ;

2<sup>o</sup> Mademoiselle Germaine dite Henriette MENTIERES, célibataire majeure, sans profession, demeurant à Bonnefond, commune de Mayrinhac-Lentour ;

3<sup>o</sup> Mademoiselle Emille MENTIERES, célibataire majeure, sans profession, demeurant à Bonnefond, commune de Mayrinhac-Lentour ;

Co-litigants ayant M<sup>e</sup> FONTANGES pour leur avoué.

D'autre part.

4<sup>o</sup> Madame Pauline SALGUES, sans profession, veuve de Monsieur Pierre-Henri MENTIERES, demeurant à St-Céré ;

« prise en qualité de tutrice « naturelle et légale de ses trois « enfants mineurs, Philippe, « Etienne et Solange MENTIERES, « RES, issus de son mariage avec « le dit Pierre-Henri MENTIERES « RES » ;

Co-litigant ayant M<sup>e</sup> SERINDOU, pour avoué.

D'autre part.

Et encore de :  
Monsieur Pierre MERIT, pro-

priétaire, demeurant à Laurent, commune de Mayrinhac-Lentour ;

« pris en qualité de subrogé « tuteur des mineurs MENTIERES, sus-nommés. »

DÉSIGNATION  
des immeubles à vendre  
TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE  
AU CAHIER DES CHARGES

LOTISSEMENT  
ET MISES A PRIX

## PREMIER LOT

Le premier lot comprendra :

1<sup>o</sup> un enclos situé à Bonnefond, commune de Mayrinhac-Lentour, comprenant maison, sol de maison, cour, patus, grange, four, fournil, jardin, terre, bois, petit pré, le tout contigu paraissant porté à la matrice cadastrale de cette commune sous les numéros 202 p., 202 p., 203 p., 206 p., 207 p. et 202, de la section A, pour une contenance de deux hectares vingt-trois ares quatre-vingt-sept centiares, confrontant dans son ensemble à chemin public et propriétés de Ribeyrol et Simonet.

La maison ne comprend qu'un rez-de-chaussée, surélevé avec deux appartements et grenier au-dessus ;

2<sup>o</sup> un article en nature de friche et bois situé au lieu dit « Bonnefond » séparé de l'enclos ci-dessus par le chemin de Bonnefond à La Baudine, paraissant porté au plan cadastral de la commune de Mayrinhac-Lentour sous les numéros 201 p. et 201 p. de la section A, pour une contenance de soixante ares cinquante centiares et confrontant à chemin public, propriétés de Marmies et Mazarguil.

La mise à prix de ce lot sera de sept mille 7.000 fr. francs, ci

## DEUXIEME LOT

Le deuxième lot comprendra :

1<sup>o</sup> un pré appelé « Pré Petit » situé à Laurent, commune de Mayrinhac-Lentour, paraissant porté au plan cadastral de la dite commune sous le numéro 228 p. de la section C, pour une contenance de soixante-troize ares soixante centiares et confrontant à chemin public, propriétés de Lalo et Tournié de Laplane ;

2<sup>o</sup> un petit immeuble en nature de pâture, au lieu dit « Suquet » sis au tènement de ce nom, commune de Mayrinhac-Lentour, paraissant porté au plan cadastral de cette commune sous le numéro 148 p. de la section C, pour une contenance de dix-neuf ares, confrontant à chemin public et à propriétés de MM. Darnis et Laplaze ;

3<sup>o</sup> et un autre article en nature de pâture, dénommé vulgairement « Les Vignes » et paraissant porté au plan cadastral de la commune de Mayrinhac-Lentour sous la dénomination de « Pech-Lentour » situé au tènement de ce nom, et sous les numéros 267 p. et 268 p. de la section C, pour une contenance de quinze ares quarante-sept centiares et confrontant à chemin et propriété Tournié.

La mise à prix de ce lot sera de sept mille 7.000 fr. francs, ci

## TROISIEME LOT

Le troisième lot comprendra :

Un immeuble en nature de bois situé dans les dépendances du village de Lacoste, commune de Mayrinhac-Lentour, paraissant porté au plan cadastral de la commune de Mayrinhac-Lentour sous le numéro 59 p. de la section A, pour une contenance de soixante-trois ares et confrontant dans son ensemble à la route de Gramat à St-Céré, propriété de Ribayrol et partie du domaine de Sarrouil appartenant à M. Bruel de Figeac.

La mise à prix de ce lot sera de mille francs 1.000 fr. ci

## QUATRIEME LOT

Le quatrième lot comprendra :

Un immeuble en nature de pré dit « Bonnefond et Marais de Bonnefond » situé au tènement de ce nom, commune de Mayrinhac-Lentour, paraissant porté au plan cadastral de cette commune sous les numéros 224 p., 225 p., 233 p. et 233 p., pour une contenance de quatre-vingt-dix ares cinquante-sept centiares et confrontant dans son ensemble à propriétés de Darnis, Marmies, Nègre et Ginibre.

La mise à prix sera de quatre cents francs 400 fr. ci

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur la commune de Mayrinhac-Lentour, canton de St-Céré, arrondissement de Figeac, département du Lot.

Ils seront vendus tels qu'ils se poursuivent et se comportent sans en rien excepter ni réserver.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par M<sup>e</sup> NUVILLE, avoué, a été déposé au greffe du tribunal civil de Figeac, où chacun peut en prendre connaissance.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

L'adjudication aura lieu aux jour, lieu et heure sus-indiqués, en quatre lots, composés de la manière ci-dessus et sur les mises à prix ci-après, savoir :

Le premier lot de sept mille francs, ci	7.000 fr.
Le deuxième lot de sept mille francs, ci	7.000 fr.
Le troisième lot de mille francs ci	1.000 fr.
Le quatrième lot de quatre cents francs, ci	400 fr.

## CLAUSE DE RÉUNION

Après leur adjudication partielle les quatre lots ci-dessus seront remis aux enchères en bloc sur clause de réunion sur la mise à prix formée du montant total de leur adjudication partielle et de la mise à prix des lots non enchéris s'il y en a. Si cette nouvelle mise à prix est couverte, les adjudications partielles seront nulles et non avenues dans le cas contraire, elles seront définitives.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raisons d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié conforme, Figeac, le huit octobre mil neuf cent dix-neuf.

L. NUVILLE,  
avoué.

Pour tous renseignements s'adresser à M<sup>e</sup> NUVILLE, avoué poursuivant, demeurant à Figeac, Boulevard Président Wilson, qui, comme tous ses confrères exerçant près le tribunal civil de Figeac, peut être chargé d'enchérir.

Etude de M<sup>e</sup> Pierre HUARD, licencié en droit, avoué à Cahors, 41, Boulevard Gambetta  
Successeur de M<sup>es</sup> Camille SAUTET et Léon TALOU

# VENTE VOLONTAIRE ET JUDICIAIRE D'IMMEUBLES

à suite d'indivision, en conformité de la loi du 19 Mars 1917

## LES ÉTRANGERS ADMIS

L'adjudication aura lieu le VENDREDI TRENTE ET UN OCTOBRE MIL NEUF CENT DIX-NEUF, à UNE HEURE ET DEMIE DU SOIR, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Cahors, au Palais de Justice à Cahors, devant Magistrat commis.

On fait savoir à qui il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le six septembre mil neuf cent dix-neuf, enregistré,

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

1<sup>o</sup> Monsieur Joseph VIZON, Receveur des Contributions Indirectes, demeurant à Puy-l'Évêque ;

2<sup>o</sup> Madame Marie-Antoinette VIZON, épouse de Monsieur Louis GASTON, lieutenant au septième régiment d'infanterie, le dit Monsieur GASTON agissant tant en son nom personnel au besoin, que pour assister et autoriser la dame son épouse, demeurant ensemble à Cahors, place du Marché, numéro 7.

Ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, Maître Pierre HUARD, demeurant dite ville, boulevard Gambetta, numéro 41.

Il sera procédé le VENDREDI TRENTE ET UN OCTOBRE MIL NEUF CENT DIX-NEUF, à UNE HEURE ET DEMIE du soir, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais

de Justice, à Cahors, devant magistrat commis, à la vente volontaire et judiciaire, en conformité de la loi du 19 mars 1917, les étrangers admis, au plus offrant et dernier enchérisseur, en trois lots, des biens dont la désignation suit :

## DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE

### PREMIER LOT

Une entière maison, avec ses appartenances et dépendances, située à Cahors, place Saint-Maurice, numéro 3, construite en pierres, chaux et sable, couverte en tuiles, se composant :

D'un sous-sol formant cave, d'un rez-de-chaussée divisé en deux pièces, une grande salle servant de café et une cuisine ; d'un premier étage comprenant trois pièces dont un cabinet de toilette ; d'un second étage comprenant également trois pièces dont un cabinet de toilette, et enfin d'un troisième étage composé de deux petites pièces et d'un grenier.

Sur le derrière de la maison se trouve une petite cour. Le rez-de-chaussée est éclairé par une devanture vitrée.

Les étages supérieurs comportent chacun deux croisées et une petite fenêtre, le tout donnant sur la place Saint-Maurice.

La maison confronte dans son ensemble, du midi à la place Saint-Maurice, du couchant à Monsieur Plagès, du nord aux héritiers de Monsieur Bessières et du levant à Monsieur Durand.

La dite maison et son sol figurent à la matrice cadastrale de la commune de Cahors sous le numéro 1065, section N du plan, pour une contenance de soixante-dix centiares et un revenu matriciel de cinq cent vingt-cinq francs.

Seront vendus en même temps que la maison dont il s'agit et compris dans le même lot :

1<sup>o</sup> Le matériel qui s'y trouve servant à l'exploitation du café, le dit matériel se composant de : Huit tables en marbre, dont une usagée ; Deux guéridons en fer ; Trente-huit chaises ; Quatre cadres ; Trois glaces ;

Diverses tablettes en bois appliquées aux murs ; Cinq porte-manteaux ; Une verrouse argentée ; Une table pour laver les verres et son plat ; Un panier à cave ; Un filtre ; Deux pots en grès ; Verres, carafons, cuillers à café ; Un buffet de cuisine ;

2<sup>o</sup> Le droit à la licence d'exploitation du café, licence qui a été renouvelée le treize septembre mil neuf cent dix-neuf.

### DEUXIEME LOT

Une entière maison avec ses appartenances et dépendances, située à Cahors, rue Saint-Maurice, numéro 10, également construite en pierres et couverte en tuiles, se composant d'un rez-de-chaussée servant d'écuries, d'un premier étage divisé en trois pièces et un débarras, et enfin d'un troisième étage formant grenier.

Cette maison confronte du nord à la rue Saint-Maurice, du midi à Monsieur Rescoussé, du levant à Monsieur Valette et du couchant à Monsieur Caussanel.

Elle figure au plan cadastral de la commune de Cahors, sous le numéro 1079, section N, pour un revenu matriciel de cent trente-cinq francs.

Le sol de la dite maison figure au plan sous les mêmes numéro et section pour une contenance de soixante-dix centiares.

### TROISIEME LOT

Une entière propriété d'un seul tenant dont le chef-lieu d'exploitation est au lieu dit Laborie-Sèque, section de Gondou, commune de Labastide-Murat, comprenant maison et dépendances, grange, four et patus, jardin, terres, bois et pâtures.

L'ensemble de cette propriété confronte du nord à Monsieur de Sigaldi, du midi à Monsieur Vanel, du levant à Monsieur Lalo et du couchant à Monsieur Calmon.

Elle figure à la matrice cadastrale de la commune de Labastide-Murat, sous les numéros 213 (maison), 187 P, 188 P, 193, 194, 199 P, 199 P, 200 P, 200 P, 201, 202, 203, 204, 205, 206 P, 206 P, 207, 208, 209, 210 P, 211, 213, 214 P, 198, 199 P, 216, section C, pour une contenance totale de trente-cinq hectares quatre-vingt-neuf ares quinze centiares et un

revenu matriciel de trente-trois francs soixante-cinq centimes pour la maison et de deux cent soixante-huit francs onze centimes pour les terres.

## MISES A PRIX

Le premier lot sera mis en vente sur la mise à prix de quinze mille francs, ci

Le deuxième lot sera mis en vente sur la mise à prix de trois mille francs 3.000 fr. ci

Le troisième lot sera mis en vente sur la mise à prix de dix mille francs 10.000 fr. ci

Aux termes du jugement du six septembre mil neuf cent dix-neuf, le magistrat commis est autorisé à baisser indéfiniment les mises à prix, au cas où il ne surviendrait pas d'enchères sur celles fixées ci-dessus.

Les frais exposés pour parvenir à l'adjudication seront payables par les adjudicataires en diminution et proportionnellement

à leurs prix d'adjudication, dans les dix jours de la vente.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente a été déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, où on peut en prendre communication sans déplacement.

Pour extrait certifié conforme. Cahors, le neuf octobre mil neuf cent dix-neuf.

L'avoué poursuivant,  
P. HUARD.

Enregistré à Cahors le octobre mil neuf cent dix-neuf, fol. c. reçu un franc quatre-vingt-huit centimes.

Signé : PONCHARRAU.

Pour tous renseignements s'adresser à M<sup>e</sup> HUARD, avoué poursuivant, lequel, comme tous les avoués occupant près le Tribunal civil de Cahors, pourra être chargé d'enchérir.